



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

13 novembre 2017

À cette séance ordinaire, tenue au Centre Municipal le 13 novembre 2017, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Rabia Louchini, Danielle Roy, Messieurs Rejean Deblois, Clermont Maranda, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval maire, Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et quelques contribuables. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures cinq (19h05).

Avant le début de la séance, le directeur général secrétaire-trésorier procède à l'assermentation de l'élue au poste de conseillère au siège #3 ayant été proclamée élue suite à l'élection du 5 novembre 2017 soit Mme Rabia Louchini au poste de conseillère au siège #3.

206-17

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Rejean Deblois, appuyé par Clermont Maranda
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts demandés.

207-17

Adoption des procès-verbaux des 2 et 16 octobre 2017

Il est proposé par Clermont Maranda appuyé par Pascal Laverdière
et résolu unanimement
Que les procès-verbaux des 2 et 16 octobre 2017 soient adoptés tels que présentés.

208-17

Approbation des comptes et paiements directs période du 2 octobre 2017 au 10 novembre 2017

Il est proposé par Rejean Deblois, appuyé par Clermont Maranda
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hénédine approuve les paiements suivants tels que présentés aux élus.

Les paiements directs nos 424 à 453	totalisant	25 809.67\$
Les chèques N° 14246 à 14303	totalisant	185 831.45\$
Et dépôt direct N° 50038 à 500548	totalisant	<u>20 210.28\$</u>
Pour un grand total de :		231 851.40\$

Correspondance

MAMOT : Nouvelle aide financière pour soutenir mise en commun d'équipements ou activités en milieu municipal;

MTMDET : Analyse projet remplacement de conduite route Ste-Thérèse;
: Analyse demande vérification vitesse;

MCC : Accusé réception règlement citation 397-17 et demande autorisation diffusion;

Cobaric : Caractérisation gestion système traitement eaux usées des résidences isolées;

Lien Partage : Invitation repas des fêtes le 6 décembre 2017;

RBQ : Déclaration obligatoire travaux pour la municipalité;

Comité soutien corps cadet Ste-Marie : Demande aide financière;

MDELCC : Avis sur révision norme manganèse;

CBE : Demande collaboration mise à jour espèce (faune et flore) en péril territoire Etchemin;

: Invitation participation au 5^e forum de l'eau à St-Henri;

PRECA : Invitation à participer à journée de réflexion conciliation études -travail;



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

13 novembre 2017

UPA : Invitation 5 à 7 le 29 novembre 2017 à Ste-Marie;
Alimentech Contrôle : Cours obligatoire hygiène et salubrité, organisme
manipulant aliments, directive MAPAQ;

MRC : Avis concernant fin activité escouade canine.

Questions de l'assemblée

- Four fonctionnement cuisine brunch à l'érable

209-17

Autorisation signature entente avec MCC pour règlement de citation 397-17

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 13 octobre 2017 de la direction générale du patrimoine du Ministère de la Culture et Communication;
Il est proposé par Danielle Roy, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à signer le document d'entente de diffusion du règlement de citation 397-17 pour et au nom de la municipalité de Ste-Hénédine tel que proposé par le Ministère de la Culture et des Communications.
De plus, le conseil demande que soit transmise copie de la correspondance à la Fabrique de Ste-Hénédine, la CRLNF et au consultant ayant travaillé à ce dossier.

Arrivée de M. Jean-François Nadeau à 20h10.

210-17

Autorisation participation au 5^e Forum régional sur l'eau à St-Henri organisé par CBE

CONSIDÉRANT l'invitation reçue;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise l'inscription d'un élu pour participer au 5^e forum régional sur l'eau à St-Henri organisé par le conseil du Bassin de la Rivière-Échemin (CBE) au coût de 90\$ plus taxes plus les frais de déplacement. Le tout sera financé par le budget de fonctionnement du conseil. Le représentant de la municipalité sera Jean-François Nadeau ou Clermont Maranda comme substitut.

Dépôt et lecture rapport du maire 2017 par Michel Duval (le rapport sera diffusé dans L'Info-Dinols de novembre 2017 et sur le site WEB de la municipalité).

211-17

Autorisation prolongation délai travaux PIC-150

CONSIDÉRANT les délais survenus dans le dossier de la réalisation des travaux de remplacement du revêtement de sol et de fenêtres du Centre Municipal pour des causes hors du contrôle de la municipalité;
CONSIDÉRANT les discussions tenues avec la représentante du Développement Économique Canada pour obtenir un délai;
CONSIDÉRANT la réponse positive reçue au début de novembre 2017;
CONSIDÉRANT l'addenda à l'entente reçu à signer.
Il est proposé par Rejean Deblois, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Ste-Hénédine le document modifiant l'entente PDEQ-PIC-150 avec Développement Économique Canada tel que soumis visant à accorder un délai de réalisation au 16 février 2018.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

13 novembre 2017

212 -17

Acceptation rapport sur raccordements inversés et dépôt au MAMOT

CONSIDÉRANT la demande faite par le MAMOT dans le cadre de la signature de l'entente PIQM dossier numéro 525113 Annexe A point 2 d'avoir un programme d'élimination des raccordements inversés;

CONSIDÉRANT le mandat accordé à Arpo à cette fin par la résolutions 11-17;
CONSIDÉRANT l'étude déposée à cette fin en novembre 2017 par cette firme à la municipalité;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal atteste du dépôt du rapport sur le plan d'action pour élimination de raccordements inversés par la firme Arpo et sa transmission à MAMOT pour analyse.

213-17

Précisions et modification résolution 184-17 TECQ 2014-2018 demandé par MAMOT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser et de modifier la demande soumise après discussion avec MAMOT par la résolution 184-17;

CONSIDÉRANT que

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Fabia Louchini, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la modification de la demande pour soustraire les travaux de la rue de l'Église du projet déposé.

- Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère de Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.



N° de résolution
ou annulation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

13 novembre 2017

214-17

Demande à PIQM volet 1.5 pour travaux rue de l'église

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec le représentant du MAMOT;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet dans le cadre d'un autre
programme que la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander à SNC Lavalin de réviser les
documents soumis pour identifier les coûts relatifs à chaque programme;
Il est proposé par Rejean Deblois, appuyé par Clermont Maranda
et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à
déposer une demande dans le cadre du programme PIQM volet 1.5
(remplacement des conduites) tel qu'identifié et priorisé au plan intervention
révisé et accepté par le MAMOT pour obtenir de l'aide financière pour les
travaux d'infrastructures de la rue de l'Église. De plus, que le conseil demande
à SNC Lavalin de réviser les documents soumis.

215-17

Nomination maire suppléant et substitut à la MRC

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant suite au
changement du conseil survenu lors de la dernière période électorale;
Il est proposé par Rejean Deblois, appuyé par Rabia Louchini
et résolu unanimement

Que le conseil municipal nomme Clermont Maranda comme maire suppléant et
représentant substitut à la MRC Nouvelle-Beauce jusqu'à la prochaine
nomination à ce poste. À ce titre et en l'absence ou l'incapacité d'agir du maire,
il est autorisé à signer et transiger pour et au nom de la municipalité de la
paroisse de Ste-Hénédine conjointement avec le directeur général secrétaire-
trésorier.

216-17

Autorisation formation élus éthique et rôle et responsabilités

CONSIDÉRANT l'obligation faite aux nouveaux élus de suivre une formation
sur l'éthique en vertu de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière
municipale;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de suivre également un cours sur le rôle et
responsabilité conjointement avec le directeur général secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que ces cours sont offerts par la FQM;

CONSIDÉRANT l'offre du directeur général de la MRC de faire des groupes de
formation sur notre territoire;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Danielle Roy
et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise l'inscription des trois (3) nouveaux élus au
cours d'éthique et déontologie obligatoire et celle des membres du conseil qui
le désireront en plus du directeur général secrétaire-trésorier (s'il y a lieu) au
cours rôle et responsabilité des élus en 2018.

Le tout sera financé à même le budget 2018 à prévoir à cette fin. Le tout pour
un montant environ 3 500\$ plus taxes applicables.

217-17

Autorisation formation ADMQ 2 jours en salle sur loi 122 en janvier

CONSIDÉRANT la formation proposée par l'ADMQ sur l'impact de la loi 122
pour le fonctionnement des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour le directeur général secrétaire-trésorier
de suivre cette formation pour la municipalité;

Il est proposé par Rejean Deblois, appuyé par Rabia Louchini
et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à
s'inscrire à la formation sur la nouvelle loi 122 offert par l'ADMQ en janvier 2018
en salle; son inscription et ses frais de déplacement lui sont remboursés sur
présentation des pièces justificatives. Le tout sera financé pour le montant
prévu à la formation au budget 2018.



N° de résolution
ou annotation

218-17

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

13 novembre 2017

Attestation dépôt état trimestriel au 30-09-2017

CONSIDÉRANT le 3^e rapport trimestriel déposé par le directeur général secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal atteste du dépôt par le directeur général secrétaire-trésorier du 3^e rapport trimestriel au 30 septembre 2017 soit un revenu de 1682736\$ et des dépenses et affectations 1583956\$. Ce dernier montant incluant un remboursement de dette qui a été refinancé en partie et qui sera régularisé lors de la préparation des états financiers de fin d'année.

219-17

Renouvellement entente déneigement cours, élargissement rue et déneigement glissière de sécurité pour l'hiver 2017-18

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les ententes de déneigement pour les cours, l'élargissement des rues et pour déneigement de glissière de sécurité pour l'hiver 2017-2018;

Il est proposé par, Rejean Deblois appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal renouvelle les ententes de déneigement comme suit :

Exc. Stéphane Bonneville	Rue Bédard Sentier école Centre Municipal Devant Salle municipale Accès presbytère et église Caserne et étang	Forfaitaire selon proposition datée du 1 ^{er} novembre 2014 indexé
Exc. Stéphane Bonneville	Élargissement rues	À taux horaire Selon proposition datée 1 ^{er} nov. 2014 indexé
Ferme Bonneville	Accès station pompage aqueduc	Forfaitaire à la fois Prix an dernier indexé
Ferme Lidre Inc.	Loisirs, poste de pompage et chemin accès station épuration	Forfaitaire à la fois Prix an dernier indexé
Germain Roy	Glissière sécurité route Langevin et route Ste-Thérèse	Forfaitaire à la fois Prix an dernier indexé

Le sablage des cours est réalisé en extra à la pièce au besoin pour les entrepreneurs concernés.

220-17

Autorisation social des fêtes

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres du conseil à tenir le social des fêtes de la municipalité lors de la soirée PME comme habituellement;

CONSIDÉRANT que le conseil demande de garder la même formule qu'habituellement soit le paiement de frais de 40\$ / personne pour tous les employés (incluant les pompiers) et membres du conseil en poste, avec le vin la bière pour la soirée excluant les conjoints.

Il est proposé par Rejean Deblois, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise l'invitation à tous les employés (incluant les pompiers) et aux membres du conseil en poste à participer au social des fêtes 2017 soit le 9 décembre 2017 à la salle municipale. Le conseil autorise l'achat des rafraichissements (vins et bière) à cette fin.

L'inscription pour les conjoints devra être défrayée par chaque participant au coût de 40\$.

Le tout pour un montant d'environ 1500\$ à être financé à même le budget de fonctionnement du conseil.



N° de résolution
ou annulation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

13 novembre 2017

221-17

Autorisation rencontre représentants MTMDET pour infrastructures et vitesse

CONSIDÉRANT les correspondances reçues et les échanges tenues;
Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Danielle Roy
et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général secrétaire-trésorier à rencontrer les représentants du MTMDET le 16 novembre prochain aux locaux de la Direction territoriale Chaudière-Appalaches pour discuter du renouvellement des infrastructures sur la rue Principale (vers Ste-Claire) jusqu'à 672 Ste-Thérèse et sur les demandes d'analyse sur les problèmes de vitesse dans les entrées de village.

222-17

Motion de félicitations au Service des Loisirs pour le projet calendrier

CONSIDÉRANT le projet de calendrier réalisé;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Rabia Louchini
et résolu unanimement
Que le conseil municipal félicite la Commission des Loisirs de Ste-Hénédine pour la réalisation du projet de calendrier 2018.

223-17

Dates rencontre conseil pour budget 2018 et dossier étude sur divers immeubles

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer les dates de rencontres pour l'adoption de budget 2018;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer des dates pour étude et échange sur différents dossiers d'immeubles excédentaires d'Unicoop et de la Fabrique de Ste-Hénédine;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
Que le conseil municipal retienne les dates suivantes pour les rencontres du conseil :
Mardi 21 novembre 2017 à 19h30 pour étudier et échanger sur différents dossiers d'immeubles excédentaires
Lundi le 27 novembre et 4 décembre 2017 après les séances de travail et la séance régulière pour l'étude de budget 2018 ainsi que le mardi 12 décembre à 19h30 (si nécessaire) et le 14 décembre 2017 pour l'adoption officielle du budget final.

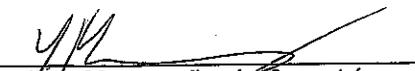
224-17

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée. Il est vingt-deux heures vingt et une (22h21).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Michel Duval, maire


Yvon Marcoux, dir. gén. & sec.-trés.